



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Objet du marché :

Lot(s) : aucun

N° du marché :

Montant H.T. (estimation) : euros

Marché :

Fournitures	Services	Travaux	
	MOE		

Fiche n° 1 : FICHE DE SUIVI SYNTHETIQUE MAPA > 15.000 € H.T.

Elu porteur du projet :

Service porteur du projet :

Type de marché :
[Bons de commande, ordinaire, tranches, variantes, prestations supplémentaires éventuelles]

Durée d'exécution :

Ville de ROYAN : Pouvoir Adjudicateur
 Entité Adjudicatrice

N°	SUIVI PROCEDURAL	DATE	REMARQUES
1	Envoi de l'A.A.P.C. (dès validation du projet achat)		
2	Information au service porteur du projet de la publication de l'A.A.P.C.		
3	Date limite de réception des candidatures et des offres		
4	Enregistrement des plis		
5	Analyse des candidatures + offres par le service porteur du projet (SPP)		
6	Demande de pièces si dossier incomplet		52-I C.M.P.+ informer l'ensemble des candidats qu'ils peuvent insérer tout élément complémentaire à leur pli
7	Négociation éventuelle		
8	Etablissement du RAO après négociation éventuelle		Cf. ANNEXES 5 ou 6 du guide interne
9	Contrôle du RAO par le service juridique		
10	Validation définitive du choix		
11	Information d'avis d'attribution provisoire au(x) candidat(s) retenu(s)		Sauf si dossier complet (46 C.M.P.)
12	Délai de remise des certificats (pièces manquantes article 46 C.M.P.) (cas échéant)		
13	Avis d'intention de conclure (40-1 C.M.P.) (cas échéant - cf. SJ pour détails)		Selon enjeu du marché, un délai de 11 jours peut être respecté entre la publication d'une intention de conclure le marché au JOUE et sa signature pour verrouiller le référé contractuel
14	Signature du marché		Information des candidats rejetés (cas échéant) (délai de STANDSTILL non obligatoire en MAPA)
15	Notification du marché (LRAR)		
16	Transmission au CL si MAPA > 200.000 € H.T.		
17	Information au CL de la date de notification du marché au titulaire		15 jours dès la notification (L. 2131-13 C.G.C.T.)
18	Avis d'attribution		
19	Transmission du dossier aux services et organismes concernés		
20	Etablissement de la fiche de recensement économique (art. 131 C.M.P.) (si > 90.000 € H.T.)		131 C.M.P. (arrêté du 21 juillet 2011 NOR : EFIM1119964A + arrêté du 22 octobre 2007 NOR : ECEM 0767784A)- Idem pour avenants et actes de sous-traitance
21	Publication annuelle du MP		Selon montant du marché (133 C.M.P.) (arrêté du 21 juillet 2011 NOR : EFIM1119976A)
22	Contrôle de l'exécution du marché et suivi		Tous les 6 mois, attestations à demander si le marché a une durée d'exécution supérieure à 6 mois(cf. décret n°2005-1334 du 27 octobre 2005) + vérifier les dates lorsqu'il s'agit de marchés à reconduction (art.16 C.M.P.)